

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 12 septembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 12 septembre 2016, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AOÛT 2016
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Adoption du règlement 2016-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2014-001 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal » »
 - 8.2 Adoption du règlement 2016-00 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2012-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux » »
 - 8.3 Vente de terrain : Quartier des Pionniers lot 5 326 870
 - 8.4 Services budgétaires Saint-Félicien : Appui financier pour le Service de la Rentrée scolaire
 - 8.5 Nomination de deux (2) représentants municipaux sur le comité du projet de camping
 - 8.6 Vente de terrain : Autorisation de vente lots 4 595 472 et 4 595 475
 - 8.7 Promotion Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

10.1 Réfection avenue des Jardins Ouest : Décompte progressif final

11. SERVICES PUBLICS

11.1 Déphosphatation et mise aux normes : Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées – Volet 2 – Autorisation de présentation d'une demande de subvention

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12.1 Société canadienne de la Croix-Rouge : Renouvellement de l'entente

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. LOISIRS ET CULTURE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15.1 Table locale de gestion intégrée des ressources du territoire (TLGIRT) : Suivi de la dernière rencontre

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Lancement de la campagne de recrutement des bénévoles pour les Jeux du Québec

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2016-09-137

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2016-09-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AOÛT 2016

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 22 août 2016 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 23 août, j'ai rencontré les représentants d'Hydro-Québec pour l'avancement du dossier de la ligne de transport d'énergie Chamouchouan-Bout-de-l'île. Le 23 août, j'ai participé au plénier de la MRC Domaine-du-Roy et j'ai visité la forêt nourricière de St-François-de-Sales. Le 24 août, j'ai participé à une rencontre avec le ministère de la Faune pour le projet de la montagne à Ouellet. J'ai également rencontré PFR et Marianne St-Gelais pour la promotion de la sécurité et de la santé au travail. Le 29 août, j'ai rencontré Services budgétaires St-Félicien. Le 1^e septembre, j'ai participé à une rencontre de la CADLD. Le 6 septembre, j'ai rencontré un représentant de l'UPA pour des projets d'expansion du centre village. Le 7

septembre, j'ai participé à une visite du secteur de St-Joseph pour son développement. J'ai également participé à une rencontre de la TLGIRT. Le 10 septembre, j'ai participé à la Journée forestière au Moulin des Pionniers ainsi qu'à l'assermentation des pompiers.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'août selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à plusieurs rencontres au cours du mois. Il a participé à la Journée forestière au Moulin des Pionniers et à une rencontre de la TLGIRT.

Marc Perron a participé à l'inauguration du parc de planche à roulettes et à la Journée forestière au Moulin des Pionniers. La glace du complexe sportif devrait être prête au début de novembre prochain.

Yanick Baillargeon demande aux utilisateurs du parc de planche à roulettes de respecter les infrastructures et de garder le parc propre. Il invite la population à s'inscrire au centre d'entraînement. Il informe la population qu'il y aura un ralentissement de la circulation pour manifester pour la couverture cellulaire sur la route 155 en direction de La Tuque.

Michel Simard a participé à une rencontre de la CADLD, à une rencontre du Moulin des Pionniers, à une rencontre de la Résidence Dorée et à participer au défi DDR en forme.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de la Résidence Dorée, à une rencontre avec Guy Dufour pour ses installations, à une rencontre avec les Services budgétaires de Saint-Félicien et elle continue les démarches avec le CIUSS et Guy Dufour pour les services de santé locaux.

Pierre-Paul Lalancette a participé à la rencontre avec Hydro-Québec.

Le maire informe la population que des travaux d'asphaltage seront réalisés dans le centre village par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

POINT 4.3

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2016-09-139

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'août 2016 de la Municipalité au montant total de 494 362.19\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	488 868.49\$
- Complexe sportif	2 242.99\$
- Centre des Loisirs	2 711.47\$
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	<u>539.24\$</u>
	494 362.19\$

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2016-09-140
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal complémentaire des achats du mois d'août 2016 de la Municipalité au montant total de 15 970.28\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	15 970.28\$
- Complexe sportif	
- Centre des Loisirs	
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	
	<hr/>
	15 970.28\$

POINT 6.0
RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE D'AOÛT 2016

Correspondance

Le résumé de la correspondance du mois d'août 2016 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 8.1
RÉSOLUTION 2016-09-141
ADOPTION DU REGLEMENT 2016-003 INTITULE « REGLEMENT MODIFIANT LE
REGLEMENT 2014-001 INTITULE « CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE
MUNICIPAL » »

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2016-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2014-001 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal » ».

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2016-003
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-001 INTITULÉ « CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE MUNICIPAL »

CONSIDÉRANT LA *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (Loi 83) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, toute municipalité doit modifier son code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du conseil municipal du 22 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le

présent règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement 2014-001 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal »» :

ARTICLE 1

Dans la section « Champ d'application », ajouter le point suivant :

8. Activité de financement politique

Il est interdit à tout membre du conseil municipal de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue précédemment. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues.

ADOPTÉ LE 12 SEPTEMBRE 2016

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2016

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2016-09-142

ADOPTION DU REGLEMENT 2016-004 INTITULE « REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT 2012-010 INTITULE « CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE MUNICIPAL POUR LES EMPLOYES MUNICIPAUX » »

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2016-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2012-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux » ».

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2016-004

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-010 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE MUNICIPAL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

CONSIDÉRANT LA *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (Loi 83) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, toute municipalité doit modifier son code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du conseil municipal du 22 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La

Doré adopte le présent règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement 2012-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux» » :

ARTICLE 1

Dans la section « Obligations particulières », ajouter le point suivant :

8. Activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ADOPTÉ LE 12 SEPTEMBRE 2016

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2016

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2016-09-143

VENTE DE TERRAIN : QUARTIER DES PIONNIERS LOT 5 326 870

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser le développement du Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de madame Manon Allard et monsieur Urbain Fiset reçue le 2 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 5 326 870 à madame Manon Allard et monsieur Urbain Fiset, et ce, au prix de 6 500\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 30 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;
- l'acquéreur a l'obligation de construction d'une résidence dans les 12 mois suivant la date de la signature du contrat;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- à défaut de construire dans le délai convenu, l'obligation sera substituée par le paiement de 5.92\$ le mètre carré moins le prix payé à défaut de quoi le terrain reviendra de droit à la Municipalité et les frais de transfert seront à la charge de l'acquéreur ;
- la nouvelle propriété devra respecter le règlement du Plan d'implantation et d'intégration architecturale de ce secteur;
- la vente est conditionnelle à l'acceptation, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de l'usage résidentiel ;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2016-09-144

SERVICES BUDGÉTAIRES SAINT-FÉLICIEN : APPUI FINANCIER POUR LE SERVICE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT le Service budgétaire de Saint-Félicien offre ses services à la population de La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles ou étudiants Doréens sont admissibles une aide financière lors de la rentrée scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière de l'ordre de 250\$ à Service budgétaire Saint-Félicien pour la rentrée scolaire afin de soutenir les besoins des étudiants Doréens.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2016-09-145

NOMINATION DE DEUX (2) REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX SUR LE COMITÉ DU PROJET DE CAMPING

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un camping et de facilités qui y seraient aménagées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est le promoteur du projet ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que des représentants municipaux participent au comité de mise en place et d'élaboration d'un plan directeur ;

CONSIDÉRANT la représentation proposée par la CADLD ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré désigne Stéphanie Gagnon et Martin Bouchard comme représentants municipaux sur le comité du projet.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2016-09-146

VENTE DE TERRAIN : AUTORISATION DE VENTE LOTS 4 595 472 & 4 595 475

CONSIDÉRANT la résolution 2007-03-059 intitulée « Programme d'encouragement d'accès à la propriété : Vente aux enchères de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels » ;

CONSIDÉRANT la vente à l'enchère du 9 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente des lots 4 595 472 & 4 595 475 à monsieur Stéphane Perron pour les sommes respectives de 100\$ et 500\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, les frais de notaire, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge des acquéreurs. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2016-09-147

PROMOTION ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la forêt est la principale activité économique de notre secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la signature « La Doré... Nous sommes la forêt » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat de ½ page de publicité dans la « Revue à l'arbre » de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean, et ce, pour la somme de 550\$, plus les taxes applicables.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2016-09-148

REFECTION AVENUE DES JARDINS OUEST : DECOMPTE PROGRESSIF FINAL

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Stantec, surveillant au projet en regard de la planification et des ordres de changements;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-08-138 acceptant les ordres de changements et le paiement de ces derniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif final pour la somme de 41 144.36\$, plus les taxes applicables.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2016-09-149

DEPHOSPHATATION ET MISE AUX NORMES: FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES – VOLET 2 – AUTORISATION DE PRESENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU;
- autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2016-09-150

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT les responsabilités de la Municipalité de La Doré envers sa population dans le cadre des mesures d'urgence et services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Société Canadienne de la Croix-Rouge inclus dans la lettre d'entente services aux sinistrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » ainsi que le versement de la contribution annuelle, telle que prévue dans l'entente, pour une somme équivalente à 0.16¢ per capita pour les années suivantes :

- 2016-2017 (du 1^e novembre 2016 au 31 octobre 2017) ;
- 2017-2018 (du 1^e novembre 2017 au 31 octobre 2018) ;
- 2018-2019 (du 1^e novembre 2018 au 31 octobre 2019).

POINT 15.1

TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE (TLGIRT) : SUIVI DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Le maire résume la dernière rencontre de la TLGIRT. L'an passé, nous avons constaté que la représentation de notre secteur était déficiente à cette table. Plusieurs personnes du secteur ont participé à l'assemblée des partenaires et ont été nommées sur différentes tables significatives. Le 9 septembre dernier, les personnes nommées l'an passé ont été reconduites sur leur table. Les membres se sont également objectés à l'annulation d'une table sur la filière feuillue. Yoland Bau a participé à toutes les réunions de la table depuis sa création. Il considère cette table très importante pour toutes les revendications de tous les utilisateurs de la forêt.

POINT 16.1

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES BÉNÉVOLES POUR LES JEUX DU QUÉBEC

Le maire informe la population qu'il y aura une conférence de presse le mercredi 14 septembre prochain à Alma pour le lancement de la campagne de recrutement des bénévoles pour la présentation des 52^e Jeux du Québec. Il invite les personnes intéressées à s'impliquer à donner leur nom.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2016-09-151

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h00, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Questions

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale